Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500929-20260429-82026_29042026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CUGUEN

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Cuguen, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GUERCHE, Maire.

Date de convocation : 22 avril 2026

Quorum atteint : 8

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants : 14

Nombre de membres présents : 13

PRESENTS : Mme Sandrine GUERCHE, M. Anthony FÉVRIER, Mme Mireille DURIEZ, M. Christophe GANCHE, Mme Marion MICHELIN, Mme Danielle GONET, Mme Juliette GASSELIN, M. Nicolas DUMANS, Mme Anne LEPORT, M. Emilien WOISARD, Mme Flavie FOSSET, Mme Laura LEMENANT, M. Steven GERNIGON

ABSENTS EXCUSES : M. Damien GUEDE, M. Louny POGNOT

POUVOIRS : M. Louny POGNOT a donné pouvoir à M. Anthony FEVRIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Danielle GONET

OBJET : 08-2026-29/04/2026 :
FINANCES – PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE – AVENANT 2 DE RECONDUCTION POUR UNE DUREE DE 2 ANS

1.Cadre règlementaire

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-28-4 ;
- Vu la délibération n°2017-12-DELA-122 du conseil communautaire du 14/12/2017 portant approbation du pacte financier et fiscal territorial de la Bretagne romantique ;
- Vu la délibération n°2022-05-DELA-47 du conseil communautaire 19/05/2022 portant modifications relatives à la Loi de finances 2021 ;
- Vu la délibération n°2025-12-DELA-126 du conseil communautaire du 18/12/2025 portant reconduction du pacte financier et fiscal ;
- Vu la délibération n° 3.2018 – 26/01/2018 du conseil municipal du 26/01/2018 portant approbation du pacte financier et fiscal territorial de la Bretagne romantique ;

2.Préambule

Par délibération n°2017-12-DELA-122, du 14 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé un pacte financier et fiscal organisant le reversement à la Communauté de communes d'une part des recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'aménagement perçues par les communes sur les zones d'activités économiques communautaires. Ce pacte a fait l'objet d'un avenant en 2022 afin de neutraliser les effets des réformes fiscales nationales.

Le pacte financier et fiscal et l'avenant n°1 ont été approuvés selon les mêmes modalités par délibérations du conseil municipal de la commune de Cuguen.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500929-20260429-82026_29042026-DE

3.Description du projet

Les conventions de reversement sur lesquelles se fondent le pacte financier et fiscal ont pris effet à compter du **1er janvier 2018** pour une durée **de 10 ans**, soit jusqu'au **31 décembre 2027**. Le renouvellement intégral des conventions supposerait une redéfinition préalable des équilibres financiers dans le cadre du futur projet de territoire.

Afin d'assurer la continuité des relations financières entre la commune et la Communauté de communes, et de garantir la stabilité des équilibres budgétaires dans l'attente de l'adoption du projet de territoire, il est proposé de proroger les conventions pour une durée de deux ans, **soit jusqu'au 31 décembre 2029**, par avenant aux conventions initiales.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 18 décembre 2025, par la délibération n°2025-12-DELA-126, a **approuvé la proposition de reconduction du pacte financier et fiscal** pour une durée de deux ans, et a autorisé Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération.

4.Délibéré

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver la prorogation pour une durée de deux ans des conventions de reversement dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **PRECISE** que la prorogation ne modifie pas les autres stipulations des conventions initiales ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les avenants aux conventions de reversement du produit fiscal se rapportant à la mise en œuvre du pacte fiscal et financier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

LE MAIRE,
Sandrine GUERCHE

